

LOGEMENT EN CREUSE : PROFITEZ DES AIDES A LA RENOVATION

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur souhaitant conventionner votre logement, le Programme d'Intérêt Général (PIG) vous permet de bénéficier d'aides afin de le rénover, sous certaines conditions.

Creuse Habitat est opérateur, notamment des PIG ; il s'agit d'un programme d'action mené entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département et les Communautés de communes, en faveur de l'amélioration de l'habitat du parc privé.

Ce dispositif d'aides couvre les domaines d'intervention suivants :

- travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé
- travaux d'amélioration énergétique globale (Ma Prime Renov' Sérénité)
- travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap

L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat vous conseille et vous accompagne gratuitement dans toutes les phases de votre projet : conseil personnalisé, réalisation d'un diagnostic technique, montage et suivi des demandes d'aides, recherche de financements complémentaires...

Pour connaître les conditions d'éligibilité, n'hésitez pas à nous contacter : 05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr (les lundis 13h30 – 17h00, mardis mercredis jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les vendredis de 9h00 à 12h00).